

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 24 mars 2020 à 17h30, en la salle des plénières, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Robert Auclair Normand Morin André Rainville
Pierre Brien absente : Louise Côté

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

20.03.18 Ouverture de la séance extraordinaire du 24 mars 2020

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 17h32, après avoir constaté le quorum.
Le greffier dépose le rapport de réception de l'avis de convocation.

20.03.19 Adoption du procès-verbal du 10 mars 2020

Sur proposition de monsieur André Rainville, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars est adopté tel que proposé.

20.03.20 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 mars 2020

Il est proposé par monsieur Robert Auclair et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :
À moins d'avis contraire, le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

18. Ouverture de la séance extraordinaire du 24 mars 2020.
19. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mars 2020.
20. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 mars 2020.

21 Finance et administration

- 21.1 Achat de nouvelles embarcations nautiques.
- 21.2 Modification de résolution – Ulric – précision.
- 21.3 Modification de résolution – Dek hockey – précision.
- 21.4 Modification temporaire – Règlement de taxation.

22. Service du greffe

- 22.1 Autorisation de signature – FDC - Vision Centre-ville.
- 22.2 Autorisation de signature – FDC - ABVLW.
- 22.3 Autorisation de signature – Aide financière – Sauvetage nautique.

23. **Ressources humaines**
23.1 Suppléance à la Mairie.

24. **Questions du public dans la salle.**

25. Levée de la séance extraordinaire du 24 mars 2020.

Adopté

20.03.21

Finance et administration

20.03.21.1

Achat de vélos nautiques.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo souhaite bonifier son offre d'embarcations nautiques à la plage municipale au profit de ses citoyens et des visiteurs;

ATTENDU QUE La Ville a budgété l'achat de nouvelles embarcations nautiques dans sa planification 2020;

ATTENDU QUE La Boutique Tandem, une entreprise Waterlooise, a soumis une proposition pour l'achat de vélos nautiques.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal procède à l'achat de deux vélos nautiques, conformément à la soumission 2020-01 datée du 9 mars 2020 au montant de 7 329.70 \$ plus taxes, pour un montant total de 8 427,33 \$ taxes incluses. Que cette dépense soit assumée par le fonds de roulement, amorti sur 5 ans.

Adopté

20.03.21.2

Résolution amendée - Contrat Ulric.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo souhaite revamper et actualiser ses lieux d'accueil touristique, dont le Bureau d'accueil touristique situé au 5491 rue Foster;

ATTENDU QUE La ville de Waterloo a prévu le projet dans sa planification budgétaire 2020;

ATTENDU QUE Ces aménagements ont pour but d'améliorer le service à la clientèle et faciliter le travail du personnel en place;

ATTENDU QUE L'Atelier Ulric, une entreprise Waterlooise qui se spécialise dans le design et l'Art de vivre avec comme trame de fond l'éco-responsabilité, a soumis une proposition appréciable pour le projet.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal octroie à L'Atelier Ulric Inc. le mandat de réaménagement tant pour la conceptualisation que la réalisation du projet selon l'offre de service au montant de 9 700\$ plus les taxes applicables, soit un montant total de 11 152,58\$ taxes incluses. Que ce montant soit assumé par le fonds de roulement sur 5 ans.

Adopté

20.03.21.3

Résolution amendée - Achat des infrastructures du Quartier sportif.

ATTENDU QUE Les propriétaires des infrastructures de Dek Hockey souhaitent se départir de ces biens ;

ATTENDU QUE Ces infrastructures sont installées sur un terrain municipal et qu'elles font partie intégrante de l'offre de loisirs présents au Parc des Générations;

ATTENDU QUE La Ville souhaite que la population continue à avoir accès à ce sport qui compte plusieurs adeptes;

ATTENDU QUE La Ville a déposé une offre d'achat des infrastructures de Dek Hockey auprès de Le Quartier Sportif de Waterloo, offre qui se chiffre au montant de 50 000 \$ plus les taxes, soit un montant de 57 488.00 \$.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à signer les actes de transfert des infrastructures de Dek Hockey. Que le coût d'achat de ces infrastructures soit assumé par le surplus accumulé non-affecté.

Adopté

20.03.21.4

Modification temporaire au taux d'intérêt.

ATTENDU QUE Le règlement 20-917-1 relatif aux impositions pour l'année 2020 prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à 12% l'an;

ATTENDU QUE L'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

ATTENDU Les circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19, la Ville désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil accepte que le taux d'intérêt sur toutes taxes et compensations exigibles pour l'année courante soit de 0 % par an et ce, jusqu'au 16 juin 2020.

Adopté

20.03.22

Service du greffe

20.03.22.1

Résolution FDC – Vision Centre-ville.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 8 octobre 2019, Jessica McMaster était autorisée à déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds de développement des communautés pour le projet Vision Centre-Ville;

ATTENDU QUE Ce projet a été accueilli favorablement et qu'une aide financière substantielle a été accordée pour sa réalisation;

ATTENDU QU' Une entente établissant les modalités doit être signée avec les autorités de la MRC pour que les deniers soient débloqués.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise Mme Jessica McMaster à signer le protocole d'entente avec la MRC La Haute-Yamaska en lien avec le fonds de développement des communautés pour le projet Vision Centre-ville.

Adopté

20.03.22.2

Résolution FDC – ABVLW.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 8 octobre 2019, le Conseil municipal appuyait l'ABVLW dans sa demande d'aide financière auprès du fonds de développement des communautés pour l'installation d'un bassin de bio-rétention;

ATTENDU QUE Ce projet a été accueilli favorablement et qu'une aide financière substantielle a été accordée pour sa réalisation;

ATTENDU QU' Une entente établissant les modalités doit être signée avec les autorités de la MRC pour que les deniers soient débloqués.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise messieurs Jean-Marie Lachapelle et Louis Verhoef à signer le protocole d'entente avec la MRC La Haute-Yamaska en lien avec le fonds de développement des communautés pour l'entente avec l'ABVLW.

Adopté

20.03.22.3

Autorisation de signature – Demande d'aide financière.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 8 octobre 2019, une demande d'aide financière était autorisée afin de soutenir la coopération intermunicipale, plus particulièrement dans le cadre du service de sauvetage sur plan d'eau, conjointement avec la Municipalité de Roxton Pond;

ATTENDU QUE Le MAMH a répondu favorablement à cette demande de subsides et qu'une entente doit maintenant intervenir entre les parties.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise monsieur Patrick Gallagher, directeur du service de sécurité en matière d'incendie, à signer le protocole d'entente avec le MAMH en lien avec la réalisation d'une étude d'opportunité de mise en commun de services de sécurité incendie.

Adopté

20.03.23

Ressources humaines

20.03.23.1

Suppléance à la Mairie

ATTENDU QUE Lors de la séance du 12 novembre 2019, monsieur Pierre Brien était nommé Maire-suppléant;

ATTENDU QUE La situation causée par la COVID-19 crée une incertitude quant à la disponibilité des membres du Conseil;

ATTENDU QUE La Ville doit continuer à tenir ses séances et qu'un magistrat doit les présider.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal nomme monsieur André Rainville en suppléance à la Mairie dans l'éventualité où la disponibilité de monsieur Pierre Brien soit compromise.

Monsieur Rainville est également mandaté pour remplacer monsieur le Maire à la table de la MRC de la Haute-Yamaska en l'absence de celui-ci et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Adopté

20.03.24

Questions du public dans la salle

Aucune question.

20.03.25

Levée de l'assemblée

La séance extraordinaire du 24 mars est levée à 17h43.

Maire

Greffier